42 - Subventions aux classes transplantées ou de découverte et soutien à des projets culturels

- M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :
- ⇒ Pour des séjours en classes transplantées ou de découverte :
- Ecole élémentaire Velotte : classe découverte des richesses de Paris organisée par l'association «Paris d'enfants» pour 24 élèves de CM1-CM2 du 17 au 20 juin. Montant maximum de la subvention : **864** €
- Ecole élémentaire Bourgogne : classe découverte de la vie quotidienne au Moyen-Age au village de Pérouges (Ain) pour 40 élèves de CM1 et CE1-CE2 le 6 juin. Montant maximum de la subvention : **360** €
- Ecole élémentaire Bourgogne : classe découverte du milieu équestre aux écuries de Château Galland pour 20 élèves de CP sur 6 séances de 2 heures et une journée complète. Montant maximum de la subvention : **500** €
- Ecole élémentaire Fourier : classe découverte du milieu montagnard à Pierrefontaine-les-Varans (La Roche du Trésor) pour 22 élèves de CM1 du 27 au 31 mai Montant maximum de la subvention : **1 305** €
- Ecole élémentaire Jules Ferry : classe découverte de Paris pour 32 élèves de CM1-CM2 et CM2 le 31 mai. Montant maximum de la subvention : **300 €**
- Ecole élémentaire Bregille Plateau : classe sportive à la Pierrefontaine-les-Varans (La Roche du Trésor) pour 27 élèves de CM2 du 10 au 11 juin. Montant maximum de la subvention : **576** €
- Ecole élémentaire Champagne : classe découverte d'une ferme pour 47 élèves de CM1 et CM2 du 3 au 7 juin à la ferme de la Batailleuse à Rochejean. Montant maximum de la subvention : **3 525 €**
- École élémentaire Dürer : sortie d'une journée à Paris pour 25 élèves de CM1 et 25 élèves de CM2 : Visite du Louvre, bateau mouche, découverte des monuments dans le cadre d'un travail sur le patrimoine. Subvention : **500** €
- École élémentaire Jean Macé : sortie d'une journée pour les 159 enfants de l'école. Découverte de l'environnement du cheval, au Centre Croppet pour les CP, CM1 et CM2, de la ferme à Nancray pour les CP, CE1 et les CLIS et de la préhistoire au Dinozoo pour les CE1, CE2. Subvention : 2 000 €.

En cas d'accord, la somme totale, soit **9 930 €**, sera prélevée sur la ligne 65.255/6574 CS 21100 et reversée aux organismes concernés.

- ⇒ Pour un soutien à des projets culturels :
- École élémentaire lle de France : participation de 212 enfants des classes de CE2, CM1 et CM2 aux concerts des Jeunesses Musicales de France dans le cadre du projet de classe vocale qui s'est déroulé tout au long de l'année scolaire. Subvention : **1 000 €**
- École élémentaire Saint-Claude pour un projet autour de l'écriture avec la participation de l'écrivain Bernard FRIOT. Écriture de nouvelles par une classe de CM1. Subvention : **400** €

En cas d'accord, la somme totale, soit **1 400 €**, sera prélevée sur la ligne 65.213/6574 CS 21100 et reversée aux coopératives scolaires des écoles concernées.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions détaillées ci-dessus et d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à mettre en œuvre ces décisions.

«M. LE MAIRE: Je ne vois pas de remarque, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 15 juillet 2013.